

**VILLE DE PULNOY**

CR n° 2018 – 109 / SA/IM

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2018**

Présents : Mmes et MM. PICCOLI, NICOLA, ANDRÉ, PERROLLAZ, HOUDRY, OGIEZ, PELTIER, BADER, ROYER, WEHRLÉN, CASTELA, JEANDEL, ZIETERSKI, JACOB, MARCHAL-BATT, MASSON, PIGNOT, DEBELLEMANIÈRE, DEVITERNE, HAUSERMANN, CHIARAMIDA, ENEL

Excusés :

S.DUSSIAUX a donné pouvoir à A.CASTELA  
P. LAGO a donné pouvoir à G.ROYER  
C. SIMON a donné pouvoir à N.HOUDRY  
I.GAUCHÉ a donné pouvoir à M.OGIEZ  
G. ROYER a donné pouvoir à M. PICCOLI à son départ.

Absents : M.AMOUROUX

Secrétaire : A. CASTELA

---

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 5 juillet 2018**

Pas de remarque.

---

### **Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Pas de question.

---

### **Motion du Conseil Municipal de Pulnoy relative à l'avenir de l'aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage - MP**

Le Maire informe l'assemblée qu'une motion est proposée aux élus, ce soir, sur table. Il s'agit d'une motion relative à l'avenir de l'aire de grand passage des gens du voyage. Cette proposition de motion fait suite à la réunion du groupe de travail en mairie de Nancy puis en Préfecture avec la Métropole le 4 octobre. Le Maire précise que le Préfet n'était pas présent à la réunion en Préfecture ; le chef de cabinet le représentait. Cette motion est importante et urgente car la Métropole et la Préfecture sont en train de construire le schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui doit être abouti pour le 21 décembre.

#### *Arrivée de L.WEHRLÉN*

Le Maire explique que les arrivées successives des caravanes se font après demande d'inscription des familles, pour une durée de 15 jours, avec un pasteur par groupe. L'aire a été aménagée pour accueillir 200 caravanes, avec électricité et une benne pour les ordures ménagères. Les premiers

passages se sont bien passés puis les problèmes de défécations ont commencé cet été. Les agents municipaux ont nettoyé, sur leur initiative, puis le Maire a fait appel à la Métropole pour le nettoyage. Le directeur de Cora a lui aussi rencontré des difficultés en raison des caravanes installées à côté du magasin, notamment des jets de cailloux par les enfants sur les véhicules garés sur le parking. Le Maire a écrit au Président de la Métropole pour lui faire part des problèmes de salubrité.

Cette motion a pour but, non seulement, d'alerter la Métropole et la Préfecture avant que le schéma départemental soit terminé, mais aussi de faire connaître à la population les démarches entreprises par la mairie. Il est important de préciser que les problèmes que nous rencontrons ne concernent pas les gens du voyage en général mais certaines communautés en particulier. Le Maire comprend les mécontentements de la population.

Le Maire lit la motion.

*Arrivée S. DEBELLEMANIÈRE*

Le Maire précise que la multiplicité des aires sur la Métropole et autour est importante pour permettre la dispersion des communautés.

G.ROYER souhaite que soit ajouté à la motion que le site a été choisi après accord des deux maires de Saulxures et Essey, pour montrer les responsabilités de chacun.

Le Maire répond que les deux maires ont été piégés par le fait que l'aire leur a été présentée comme devant être provisoire. Le Maire ne souhaite pas qu'ils pensent qu'ils sont montrés du doigt à travers cette motion.

A. ANDRÉ explique que les Pulnéens ont été choqués par l'installation des gens du voyage à côté de Cora. Elle demande à qui appartient le site.

Le Maire répond que le site appartient à Cora, le chef de cabinet du Préfet ayant donné son accord pour l'installation des caravanes sur ce terrain.

A. ANDRÉ dit que l'aire de grand passage n'est pas assez grande donc il faut une autre aire sur la Métropole, si possible de l'autre côté.

M.OGIEZ s'étonne que les deux maires, à ce niveau de responsabilité, aient pu être trompés par le mot provisoire. Il est d'accord avec la proposition de G.ROYER. Les maires de Saulxures et Essey ont donné leur accord alors que c'est bien la population de Pulnoy qui est concernée.

Le Maire rappelle qu'elle s'est abstenue sur cette délibération au Conseil Métropolitain. Il n'y a pas eu de débat entre les maires.

D.PELTIER dit que si l'aire de grand passage est capable d'accueillir 200 caravanes, il faut respecter ce nombre pour que tout se passe bien.

B.JEANDEL trouve cette motion utile mais doute de son efficacité. Il demande de préciser dans la motion que le nombre de 200 caravanes ne doit pas être dépassé, ne serait-ce que pour des raisons sanitaires.

L.WEHRLEN précise que lors des premiers passages, le nombre de 200 a été respecté, mais il avait pourtant déjà constaté des problèmes en forêt. Il n'y a pas de rapport entre le chiffre de 200 et les problèmes en forêt. Il demande qu'une solution soit trouvée pour que les problèmes ne se reproduisent pas.

Le Maire répond que personne n'a, à ce stade, de solution ! C'est un phénomène qui se produit partout autour des aires de grands passages. Les autorités sont démunies.

L.WEHRLEN répond qu'il s'agit d'une question culturelle. Le Maire ajoute que c'est pour cela que la motion parle d'expulsions en cas de non-respect des règles. Elle demande à P.HAUSERMANN s'il a des solutions, puisqu'il a écrit sur la page Facebook de Pulnoy que « les WC à un moment, il faut les vider »

P.HAUSERMANN répond qu'il n'a pas plus de solution.

Pour D.DEVITERNE, l'aire devrait avoir son propre équipement, sur l'aire ou à côté. Pour expulser, il faut répondre au sein de l'aire avec des équipements. Le Maire répond que l'aire a été faite en catastrophe, elle avait été qualifiée de provisoire qui a fait espérer qu'elle ne serait pas pérenne. Mais l'équipement en sanitaires ne résout pas le problème, s'agissant d'un mode de fonctionnement culturel. L'ancienne aire de Pulnoy a été fermée pour les mêmes raisons, alors qu'elle était équipée de sanitaires.

D.DEVITERNE ne parle pas de toilettes mais d'une zone naturelle.

G.ROYER répond que les hommes et les femmes ont besoin de se cacher lorsqu'ils vont aux toilettes. Il a vécu cette situation avec l'ancienne aire d'accueil. L'important, avec cette aire de grand passage, est de fixer le nombre de grands passages pouvant être accueillis. La crédibilité de la motion passera par l'écriture, en mettant les formes, que les maires des communes voisines étaient d'accord.

D.DEVITERNE propose que dans le 4<sup>ème</sup> paragraphe soit écrit : « cette aire ayant été présentée comme un espace provisoirement dédié, les deux maires ont donné leur accord ».

D.ZIETERSKI ne comprend pas pourquoi on invoque une loi pour installer une aire de grand passage pour ces communautés alors que celles-ci ne sont pas verbalisées alors qu'elles ne respectent pas la loi. D. ZIETERSKI remarque que l'on a peur d'appliquer les lois contre ces gens-là.

Le Maire rappelle la difficulté de les prendre sur le fait. Elle a pu se rendre compte qu'en effet, on a peur des gens du voyage. On craint les échauffourées. On est toujours dans les pourparlers. Elle-même a essayé de parler avec les gens du voyage, c'est très difficile.

Pour conclure, le Maire propose que soit ajouté dans la motion :

- que le nombre de 200 caravanes soit respecté
- que les 2 maires ont donné leur accord pour une aire provisoire

**Vote : à l'unanimité**

---

## **1/ Rapport annuel 2017 de la Métropole du Grand Nancy sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement – FP**

F.PERROLLAZ présente et commente le diaporama ci-joint.

Le Conseil Municipal prend acte.

---

## **2/ Rapport annuel 2017 de la Métropole du Grand Nancy sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – FP**

F.PERROLLAZ présente et commente le diaporama ci-joint.

Le Conseil Municipal prend acte.

---

## **5/ Convention de réservation de logements MMH – régularisation 2005-2018– NH**

N.HOUDRY lit la délibération.

C'est une régularisation car cette modalité d'attribution est déjà appliquée.

Le Maire ajoute que des familles sollicitent la mairie pour avoir un logement. Il leur est répondu que la mairie ne maîtrise pas toutes les attributions.

**Vote : à l'unanimité.**

---

## **3/ Adoption du règlement de formation de la collectivité – MP**

Le Maire énonce les dossiers traités par les CHSCT et CT pendant leur mandat de 4 ans :

### CHSCT

- Mai 2015 : réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et, dans le cadre de ce DU, mise en place d'un Plan d'Actions Pluriannuel :

- Mise à jour des registres de sécurité obligatoires
- Prise en compte du risque chimique

- Octobre 2015 : intégration des Risques Psycho-sociaux au Document Unique suite à l'enquête sur les conditions de travail et bien-être et mise en place d'un Plan d'Actions pluriannuel :

- Modification des horaires d'ouverture au public pour permettre aux agents d'accueil de pouvoir travailler sur des dossiers ou être en réunion avec leurs élus
- Réalisation d'un guide de procédure de déclaration des actes de violences
- Réalisation d'une charte des réunions

### Comité Technique

- Octobre 2015 : mise à jour du régime des autorisations spéciales d'absence
- Novembre 2015 : réalisation d'un règlement des astreintes hivernales
- Juin 2016 : mise en place de l'apprentissage
- Novembre 2017 : élaboration d'une charte des ATSEM
- Février 2018 : mise à jour du règlement intérieur de la collectivité
- Septembre 2018 : mise en place d'un règlement de formation

Le Maire commente le diaporama ci-joint en précisant que ce dossier a été un moment important de concertation.

*Sortie de G.ROYER*

**Vote : à l'unanimité.**

---

## **4/ Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques de la Métropole du Grand Nancy pour la période de mai 2019 à avril 2022– MO**

M.OGIEZ explique l'objet de la délibération.

Le Maire ajoute qu'un groupement de commandes est toujours bénéfique.

F.PERROLLAZ précise que les groupements de commandes permettent de réaliser jusqu'à 33% d'économies. Sur celui-ci, la Métropole espère obtenir des tarifs d'abonnement de mobile de 10 giga 4G à 12€.

**Vote : à l'unanimité.**

---

## **6/ Admission en non-valeur - GN**

G.NICOLA explique l'objet de la délibération.

Les titres émis en 2016 sont proposés en non-valeur car inférieurs à 15€. En dessous de ce seuil, la trésorerie ne fait pas de poursuites. Les autres titres concernent des débiteurs qui sont partis sans laisser d'adresse.

G.NICOLA explique la ligne concernant ORANGE.

**Vote : à l'unanimité.**

---

## **7/ Budget 2018 : décision modificative 2 - GN**

G.NICOLA lit la délibération.

D.DEVITERNE demande en quoi consiste le piège photographique.

Le Maire répond qu'il s'agit d'un appareil photo destiné à lutter contre les dépôts sauvages en forêt et autour des moloks de la rue de Prény. La photo est prise lorsque l'appareil détecte un mouvement. C'est l'INRA qui a conseillé cet appareil.

**Vote : à l'unanimité.**

---

## **8/ Modification du tableau des effectifs - MP**

Le Maire explique la délibération. Mme Caumeau était au secrétariat des élus et à la gestion des assemblées. Aujourd'hui, un agent pour le secrétariat des élus ne se justifie plus. En revanche, la charge de travail au sein du pôle juridique et des marchés publics est importante, nécessitant du renfort. Mme Maquaire a posé sa candidature pour ce poste de renfort du service juridique et de la gestion des assemblées. Il fallait donc remplacer Mme Maquaire au pôle social. Un appel à candidatures a été fait, mais aucune bonne candidature n'a été trouvée parmi celles déposées par des fonctionnaires. Pour recruter la nouvelle responsable du pôle social en tant que contractuelle, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

D.DEVITERNE demande quelle est la différence entre le salaire de Mme Maquaire et celui de Mme Caumeau.

Le Maire donne la parole à la DGS, S.ARNAUTOU, pour la réponse. S.ARNAUTOU dit que la différence est d'environ 10 000€ par an.

**Vote : une abstention (D. Deviterne)  
24 Voix pour**

---

## **9/ Renouvellement de l'adhésion de la ville de Seichamps au Relais Assistantes Maternelles - signature de la convention- AA**

A.ANDRÉ lit la délibération.

Le Maire ajoute qu'il s'agit d'une mutualisation à l'initiative de Pulnoy qui se passe bien. La ville de Seichamps est contente des services de l'animatrice.

**Vote : à l'unanimité**

---

## **10/ Résidences Vertes : classement des voies et réseaux dans le domaine public- FP**

FP explique la délibération.

**Vote : à l'unanimité.**

---

**11/ Mission Ados : signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement de la Prestation de Service Ordinaire- MP**

En l'absence de S.DUSSIAUX, le Maire rapporte la délibération.

La CAF a décidé de revoir la terminologie de la Mission Ados. Lors de la 2ème commission, une question avait été posée sur le montant de Prestation de Service Ordinaire perçue par la ville pour la Mission Ados. La réponse est 4 095,60€ en 2017.

**Vote : à l'unanimité**

---

**12/ Accueil périscolaire maternel : signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement de la Prestation de Service Ordinaire- AA**

A. ANDRÉ lit la délibération.

**Vote : à l'unanimité.**

---

**13/ Audit organisationnel du service toutes générations (pôle social famille jeunesse) : convention de mise à disposition de personnel en vue d'accomplir une mission de conseil en organisation - MP**

Le Maire rappelle que la mairie est affiliée au Centre de Gestion 54 et qu'elle a fait appel au service du CDG pour un audit des ASEM à l'école des 4 vents. Ce travail a été très apprécié par tous. En raison de l'arrivée de la nouvelle responsable au pôle social, service qui a vécu des bouleversements, il est nécessaire de faire un état des lieux.

**Vote : à l'unanimité.**

---

**14/ Audit organisationnel de la direction des services techniques : convention de mise à disposition de personnel en vue d'accomplir une mission de conseil en organisation- MP**

Le Maire explique que dans le cadre du départ en retraite de M. Morlot, elle a demandé un audit au centre de gestion sur le fonctionnement et l'organisation de la direction des services techniques. Cet audit permettra de déterminer si M. Morlot doit être remplacé.

**Vote : à l'unanimité**

---

**15/ Constitution de la Société Publique Locale « Gestion Locale » : approbation des statuts, entrée au capital, désignation des représentants - GN**

G.NICOLA dit que la mairie a bien fait de faire appel au Centre de Gestion pour les audits car les règles vont changer. Il commente le diaporama et explique que depuis le 1<sup>er</sup> août 2018, la mairie ne paye plus de charges sur le taux de 0,4% pour les missions facultatives du centre de gestion. Ce non-paiement entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 décembre 2018 correspond à une somme de 1800€, qui, transformée en actions de 100€ chacune, correspond à 18 actions.

G.NICOLA lit la délibération.

D.DEVITERNE demande comment a été fait le choix d'acheter 18 actions.

G.NICOLA explique à nouveau que la cotisation patronale payée sur le taux de 0,4% a été supprimée par le Centre de Gestion depuis le 1<sup>er</sup> août, ce qui correspond à un gain de 1800€ jusqu'au 31 décembre. La Société Publique Locale propose que ce « gain » soit transformé en 18 actions d'un montant de 100€ chacune.

D.DEVITERNE a lu dans l'annexe à la délibération que certaines communes cotisent pour leur CCAS.

D.DEVITERNE demande pourquoi Pulnoy ne cotise-t-elle pas pour son CCAS.

Le Maire répond qu'il n'y a pas de salarié du CCAS donc pas de charges patronales.

Le Maire propose les candidatures de G.NICOLA et F.PERROLLAZ pour représenter la ville respectivement comme représentant titulaire et représentant suppléant.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Vote pour les candidatures : à l'unanimité

M.OGIEZ fait remarquer que la ville la plus contributrice est Vandoeuvre avec 185 actions.

G.NICOLA ajoute que les grosses collectivités seront représentées par 6 représentants, et les petites par 6 également.

**Vote : à l'unanimité**

PULNOY, le 19 octobre 2018

Le Maire



Michelle PICCOLI



Le secrétaire de séance,



Albi CASTELA

